



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 25 mars 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Finances.

A côté des fonctionnaires, employés respectivement salariés de l'État travaillant dans la Fonction publique, l'État recourt d'une façon non négligeable aux services d'entreprises privées pour assurer certaines tâches, dont le nettoyage, le gardiennage et d'autres.

Par la question parlementaire n°1771 du 24 janvier 2020, Monsieur le Ministre de la Fonction publique avait été questionné sur l'étendue et les motifs du recours des Ministères et des administrations étatiques à cet « outsourcing ». Dans sa réponse, Monsieur le Ministre s'était déclaré dans l'impossibilité de donner une réponse pour tous les services concernés étant donné que chaque Ministère est autonome.

C'est la raison pour laquelle nous voudrions poser à Monsieur le Ministre des Finances les questions suivantes :

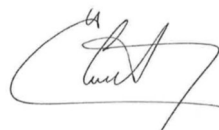
- Dans quels domaines les Ministères, les administrations et les services dont ils ont la responsabilité recourent à du personnel extérieur notamment dans le domaine du nettoyage et autres ?
- Combien de personnes sont concernées ?
- Quel est le volume budgétaire consacré à des contrats de sous-traitance par rapport aux dépenses de personnel ?
- Pour quelles raisons ne recourt-on pas à des contrats de travail conventionnels et suivre ainsi l'exemple de la Chambre des Députés ?

- L'État applique-t-il des clauses sociales dans ses soumissions, ceci dans l'intérêt des salariés du secteur privé qui travaillent pour le compte de l'État ?
- Quelles sont le cas échéant ces clauses ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Mars Di Bartolomeo  
Député



Yves Cruchten  
Député



Franz Fayot  
Député